

PROTOCOLE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE

COMPLÉTANT L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE

DE ROUMANIE CONCERNANT LA COOPÉRATION

DANS LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION

DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE À DES FINS PACIFIQUES,

FAIT À OTTAWA LE 24 OCTOBRE 1977

PRÉAMBULE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE (les « Parties »),

DÉSIREUX de renforcer les relations d'amitié qui existent entre les Parties;

CONSCIENTS des avantages d'une coopération efficace dans les domaines des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la promotion du développement durable;